

RECENSEMENT AGRICOLE 2020

La région Paca en tête sur les signes officiels d'identification de la qualité et de l'origine

En 2020, selon le recensement agricole, 10 000 exploitations de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur sont engagées dans une démarche officielle de qualité. Dans la région, 56 % des fermes valorisent ainsi leur production sous Label Rouge, IGP, AOC-AOP ou Agriculture Biologique. Cette part est en hausse de 14 points depuis 2010, notamment du fait de la forte progression des productions en IGP et en agriculture biologique. Le développement de l'agriculture biologique est particulièrement prononcé en cultures fruitières et en maraîchage.

L'insertion dans une activité sous signe officiel d'identification de la qualité et de l'origine (SIQO) est croissante avec le potentiel économique de l'exploitation. Elle est également liée à l'âge de ses dirigeants.

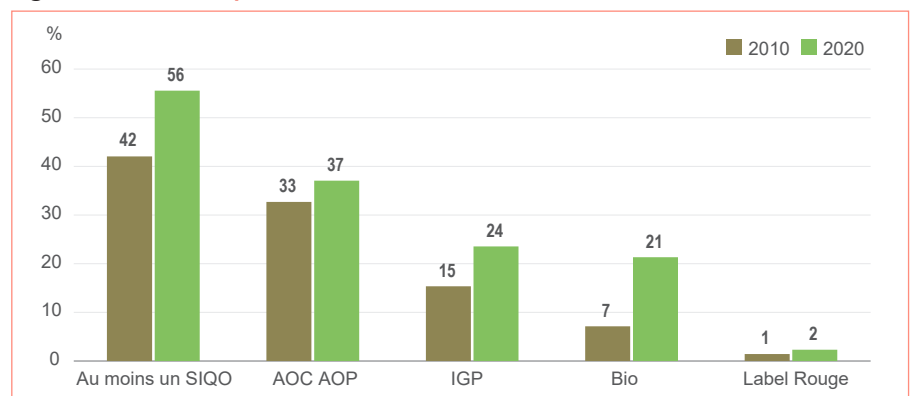
Les exploitants avec SIQO valorisent plus fréquemment leurs signes d'identification par des démarches environnementales complémentaires. Les exploitants en Bio le font au travers de circuits courts et prolongent plus fréquemment leurs activités et revenus par la transformation à la ferme de leurs produits et par l'offre de services comme l'agrotourisme ou la fourniture d'énergie.

Forte progression des SIQO en dix ans

La région Paca est la première de France métropolitaine en matière de SIQO : 56 % de ses exploitations sont positionnées sur une démarche officielle de qualité, soit 20 points de plus qu'en moyenne en France métropolitaine (36 %) et 10 points devant les premières autres régions. La production sous signe de qualité hors agriculture biologique est valorisée par 44 % des exploitations. L'AOP concerne 37 % des exploitations de la région. La production en agriculture biologique est entreprise par 21 % des exploitants. 10 % des exploitations sont engagées simultanément en agriculture biologique et dans un autre SIQO.

La progression en 10 ans de la part des exploitations engagées en signe officiel d'identification de l'origine et de la qualité (SIQO) est essentiellement portée par la vive hausse de l'agriculture biologique ainsi que par la nette progression des productions en IGP (Indication géographique protégée). L'agriculture biologique (Bio), qui représentait 7 % des exploitations en 2010, est pratiquée par 2 300 exploitations supplémentaires en 10 ans et concerne désormais 3 850 exploitations (hors structures

Figure 1 Part des exploitations avec SIQO



Champ : Provence-Alpes-Côte d'Azur, hors structures gérant des packages collectifs.

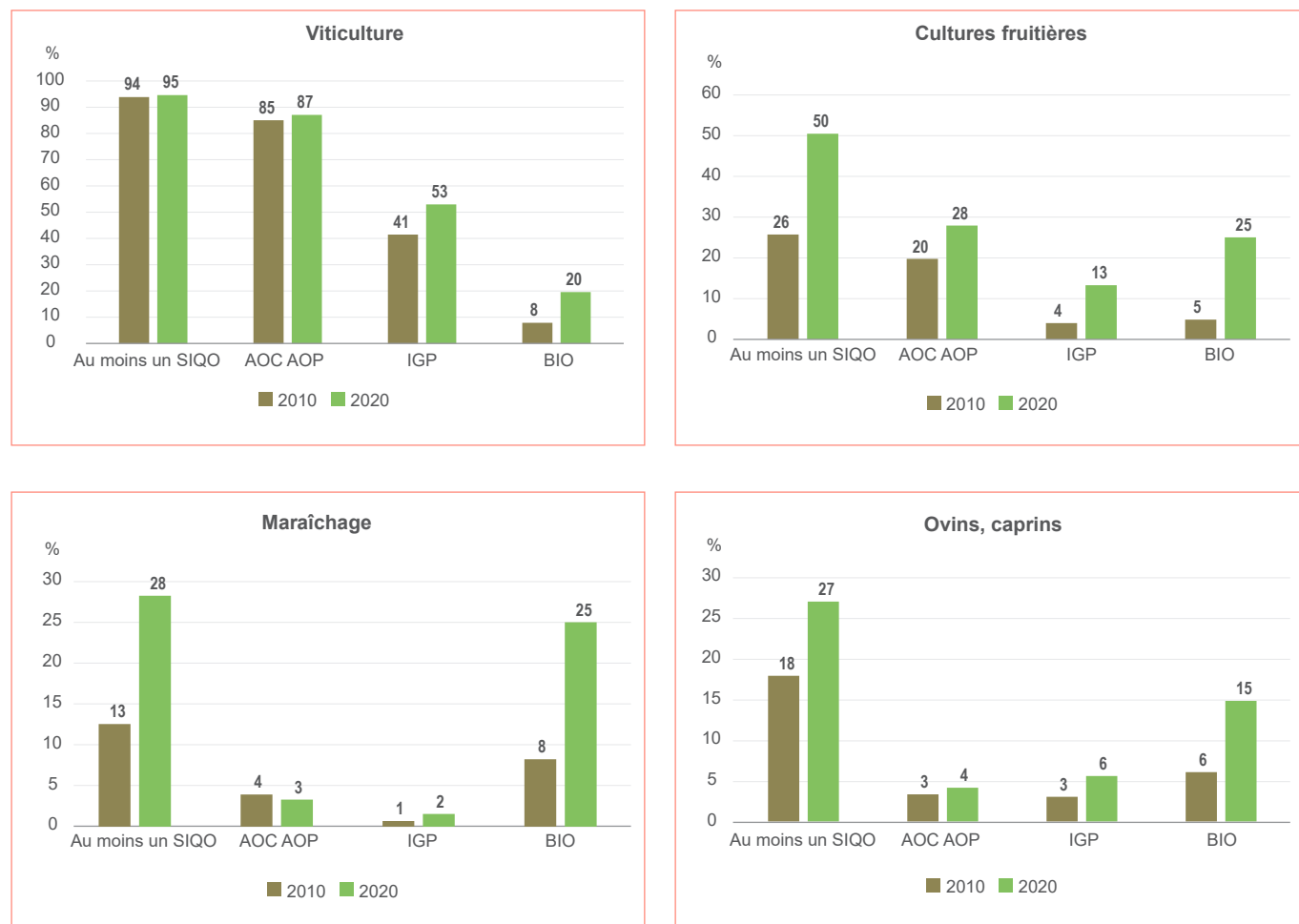
Source : Agreste - Recensements Agricoles 2010 et 2020

gérant des estives collectives (voir encadré en page 5)) soit 21 % de l'ensemble des exploitations. L'IGP progresse de 25 % (+ 860 exploitations) en 10 ans, avec 4 250 exploitations détentrices de

cette indication en 2020, et concerne désormais un quart des exploitations. Une partie de cette hausse est liée au reclassement en 2011 d'une demi-douzaine de dénominations VDP (vins de pays) en IGP. La part des

exploitations sous AOC-AOP, déjà élevée en 2010, progresse plus modérément (37 % des exploitations, après 33 %).

Figure 2 Évolution de la part des exploitations avec SIQO, principales spécialisations



Champ : Provence-Alpes-Côte d'Azur, hors structures gérant des pacages collectifs.

Source : Agreste - Recensements Agricoles 2010 et 2020

Engagement en SIQO en 2020

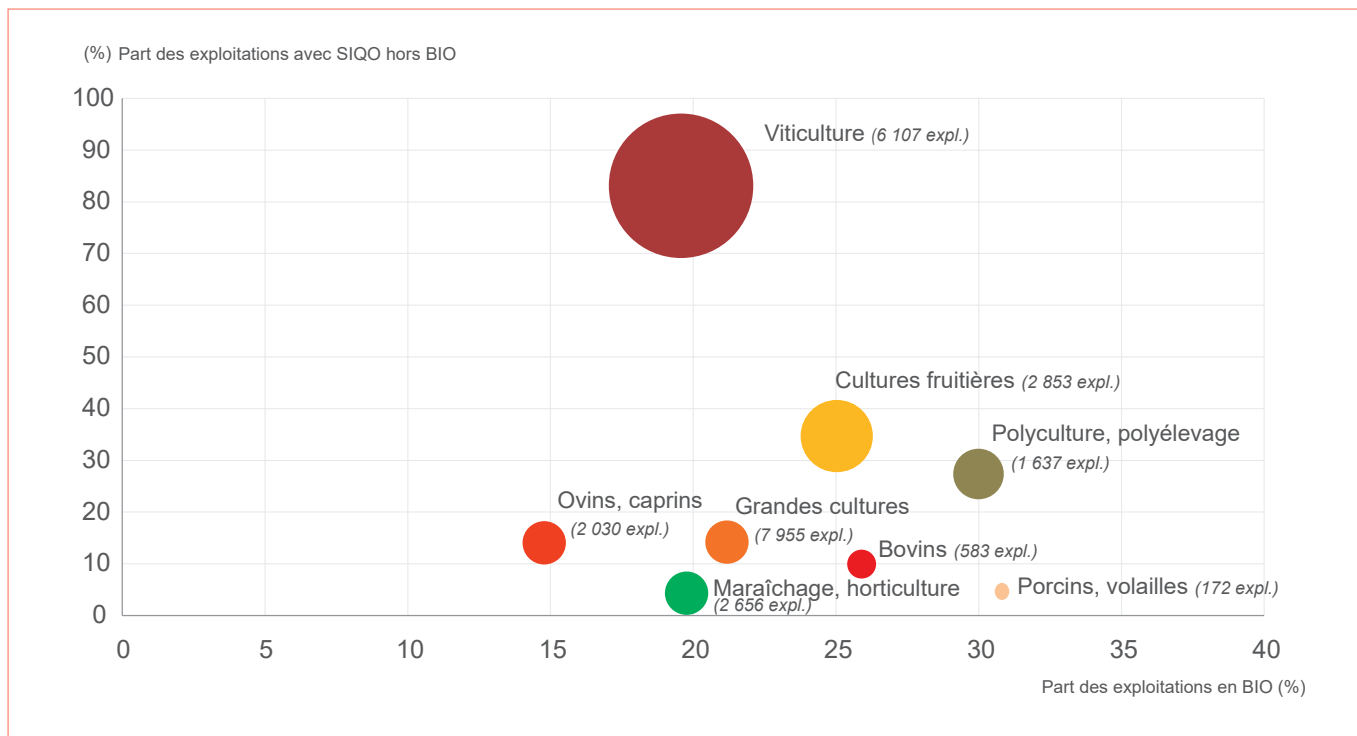
Une exploitation viticole sur cinq en agriculture biologique

Les élevages, bovins, ovins et caprins et les exploitations spécialisées en polyculture-polyélevage sont plus engagés en SIQO en région qu'en moyenne en France métropolitaine. À l'inverse, les spécialisations végétales, à l'exception des grandes cultures, sont proches ou en deçà de la moyenne nationale. Une partie de l'écart global de 20 points à la moyenne métropolitaine est ainsi liée à la prépondérance en Paca de la viticulture, spécialisation traditionnellement valorisée par les

appellations géographiques : 87 % des exploitations viticoles bénéficient en région d'une AOC-AOP et 95 % (94 % en France métropolitaine) valorisent au moins un SIQO (label, indication, appellation ou Bio). À structure d'exploitations identique à celle de la France métropolitaine (avec entre autres la viticulture représentant 15 % de l'ensemble des exploitations au lieu de 34 %), Paca aurait un taux d'exploitations sous SIQO moins élevé (42 % au lieu de 56 %) mais néanmoins au dessus du taux national de 36 %.

En agriculture biologique, la région est au delà de la moyenne nationale pour nombre de spécialisations. Paca conserve cependant des possibilités de progression en horticulture et maraîchage : respectivement 13 % et 24 % d'exploitations de ces spécialisations sont en Bio en Paca, 24 % et 32 % en France métropolitaine. De même en cultures fruitières, pour lesquelles 25 % des exploitations sont engagées en Bio en Paca contre 29 % en France métropolitaine.

Figure 3 Engagement en SIQO hors Bio, engagement en Bio et nombre d'exploitations avec au moins un SIQO (y.c. Bio)



Champ : Provence-Alpes-Côte d'Azur, hors structures gérant les pacages collectifs.

Source : Agreste - Recensement Agricole 2020

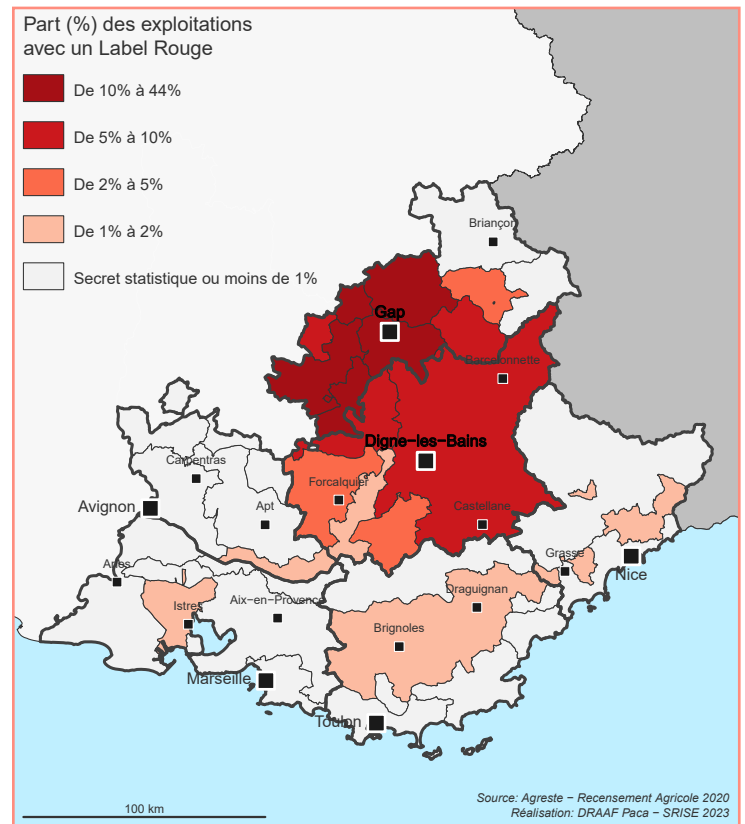
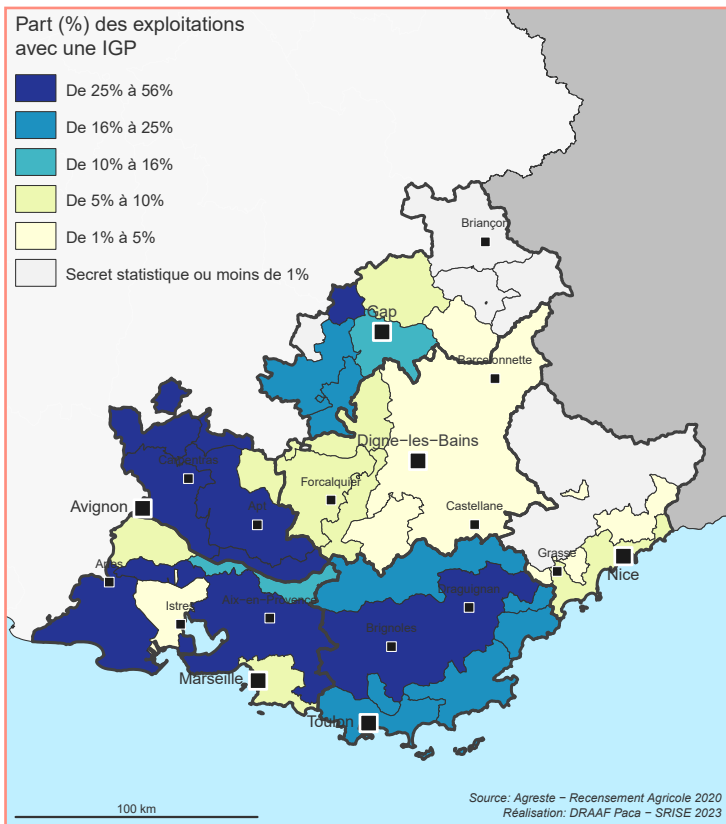
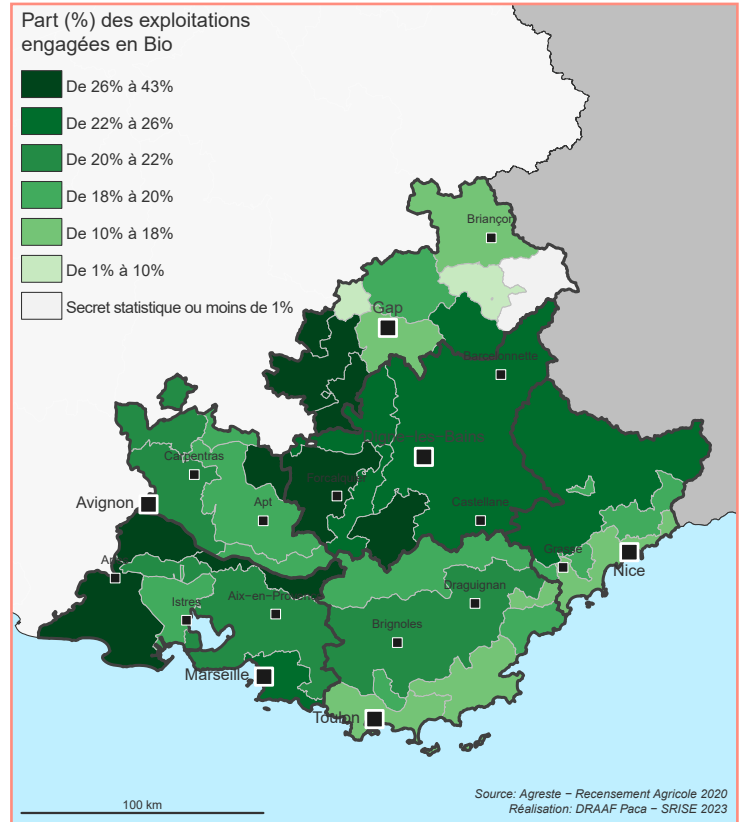
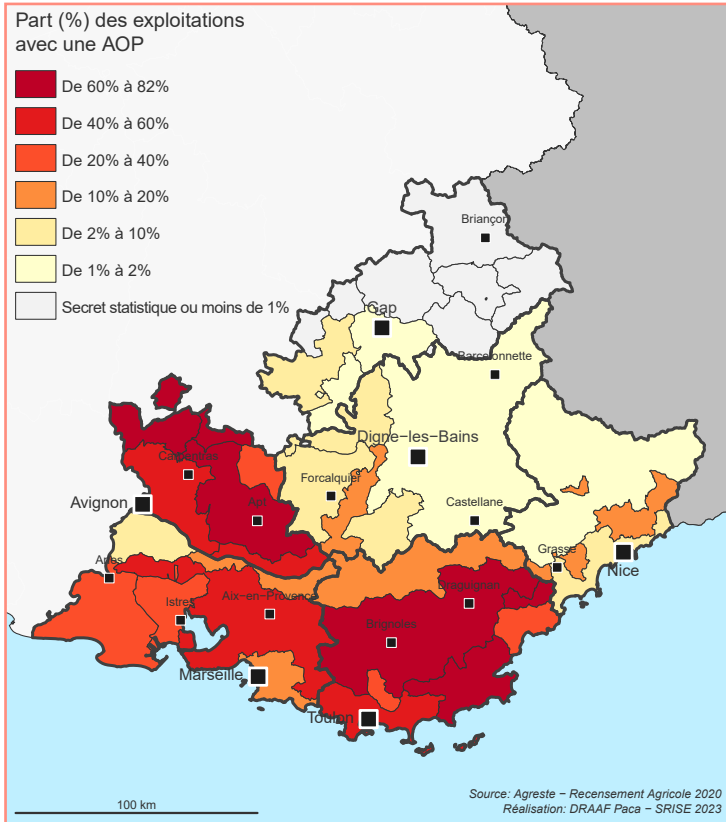
Lecture : 25 % des exploitations en cultures fruitières sont Bio et 35 % bénéficient d'un Label Rouge, d'une IGP ou une AOC-AOP. Elles sont 1 440 (disque proportionnel) à produire sous SIQO (tous signes confondus).

Les exploitations sous AOC-AOP sont principalement situées dans les zones viticoles : coteaux et littoral de Provence, monts du Ventoux, Luberon, Tricastin, vallée du Rhône, vallée de la Durance. Au total, avec 5 300 unités, près d'un tiers de l'ensemble des exploitations de la région produisent sous une vingtaine d'appellations viticoles différentes. Hors viticulture, les exploitations engagées en AOC-AOP (1 400 exploitations) valorisent des spécialités diverses s'étendant sur l'ensemble du territoire de la région : fruitières (huile d'olive de Provence, figues de Sollies), fourragère (foin de la plaine de Crau), élevage (taureau de Camargue, brousse du Rove,

Picodon, Banon). Les exploitations sous IGP viticoles sont au nombre de 3 200. L'IGP hors viticulture (n'incluant pas encore en 2020 le melon de Cavaillon) regroupe près de 1 000 exploitations soit près d'un quart des exploitations sous IGP. Elle se concentre pour l'essentiel dans les Alpes-de-Haute-Provence et les Hautes-Alpes, au sein des régions du Sisteronnais, du plateau de Forcalquier et du Gapençais, avec des spécialités telles les huiles essentielles de lavande de Haute Provence, le petit épeautre de Haute Provence, les miels et le thym de Provence, la pomme des Alpes de Haute Durance, l'agneau de Sisteron. Depuis 2010 elle s'étend sur d'autres départements et

concerne trois nouveaux produits : les cerises des coteaux du Ventoux, le thym de Provence et le citron de Menton. Elle se retrouve également à l'embouchure du Rhône, lieu de culture du riz de Camargue. Les exploitations sous Label Rouge (plus de 400 exploitations) sont également principalement situées dans les zones préalpines et alpines de Paca avec des productions du même type.

Figure 4 Part des exploitations engagées en SIQO en 2020, par petite région agricole



Champ : Provence-Alpes-Côte d'Azur, hors structures gérant les pacages collectifs.
Sources : Agreste - Recensement Agricole 2020, fond cartographique : IGN 2022

Origine des écarts entre le recensement agricole et les sources administratives

Les écarts entre le recensement agricole et les données diffusées par l'Agence Bio proviennent pour partie d'écarts de champ et pour une autre d'écarts de comptabilisation à champ identique.

La majeure partie (60 %, soit 29 000 ha) de l'écart total sur les surfaces est imputable à une différence de champs liée aux définitions des surfaces de prairies permanentes peu productives (landes et parcours) : le recensement agricole retient pour ces surfaces les surfaces admissibles uniquement. Celles-ci sont définies à la PAC comme la part des surfaces en prairies portant une production agricole directe, en excluant ainsi des éléments tels les affleurements rocheux, éboulis, litière, buissons non adaptés au pâturage. Elles sont par définition inférieures aux surfaces graphiques retenues dans les notifications à l'Agence Bio.

Le recensement agricole concerne les exploitations agricoles :

- exerçant une activité agricole professionnelle valorisée par une mise sur le marché de la production ;
- indépendantes dans la gestion courante de leurs activités ;
- atteignant une dimension minimale : 1 ha de SAU, ou 20 ares - ou moins - de cultures spécialisées, ou élevage d'une quantité d'animaux correspondant à 1 Unité Gros Bovin.

En région Paca, de nombreuses exploitations sont de petite taille et à la frontière de l'agriculture professionnelle, notamment en vergers, maraîchage, apiculture. Les exploitations en dessous du seuil minimal sont exclues de l'enquête mais peuvent être présentes dans les sources administratives de l'agence Bio. À la frange de ce « halo » agricole sont ainsi présentes des communes disposant de pépinières ou des apiculteurs non exploitants agricoles.

D'autres facteurs peuvent également induire à la marge des écarts de champ :

- la période de référence n'est pas identique : campagne agricole de début novembre 2019 à fin octobre 2020 pour le recensement, année civile 2020 pour l'Agence Bio ;
- quelques exploitations sont affectées à la région Paca dans les données administratives mais rattachées à une autre région dans le recensement.

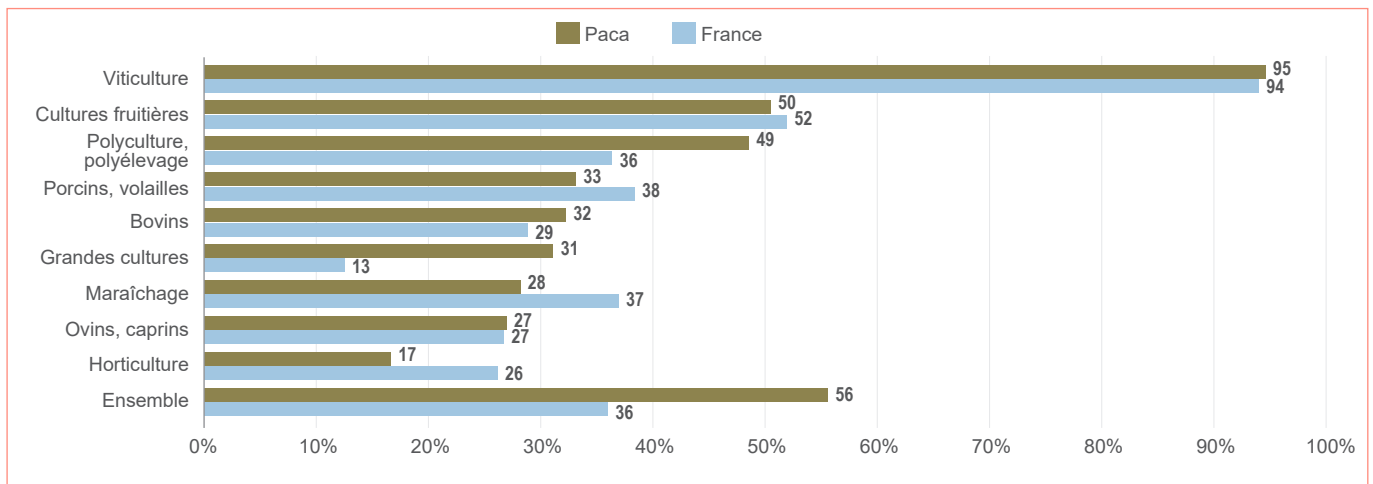
Département	Nombre d'expl.		Nombre d'expl. Bio		Surface Bio			
	RA 2020	RA 2020	Agence BIO (AB)	Écart AB - RA2020	RA 2020	Agence BIO (certifiées + conversion)	Agence BIO (certifiées)	Écart AB - RA2020
Alpes-de-Haute-Provence	2 064	520	560	+40	32 432	45 007	36 137	+ 12 575
Hautes-Alpes	1 646	367	430	+63	22 330	31 671	26 261	+ 9 341
Alpes-Maritimes	1 192	235	325	+90	4 235	6 891	5 550	+ 2 656
Bouches-du-Rhône	3 903	948	1 113	+165	39 265	50 984	40 373	+ 11 718
Var	4 391	780	886	+106	17 236	23 848	8 331	+ 6 612
Vaucluse	4 860	999	1 165	+166	23 746	28 736	21 254	+ 4 990
Provence-Alpes-Côte d'Azur	18 056	3 849	4 479	+630	139 244	187 136	147 905	+ 47 892
<i>dont surfaces en prairies peu productives (landes, parcours, bois) *</i>					46 000	75 000		+ 29 000
<i>dont surfaces de jachères, gel, friches *</i>					2 300	14 000		+ 11 700

Champ RA2020 : Provence-Alpes-Côte d'Azur, hors structures gérant les pacages collectifs.

Source : Agreste - Recensement Agricole 2020, Agence Bio, ORAB Paca

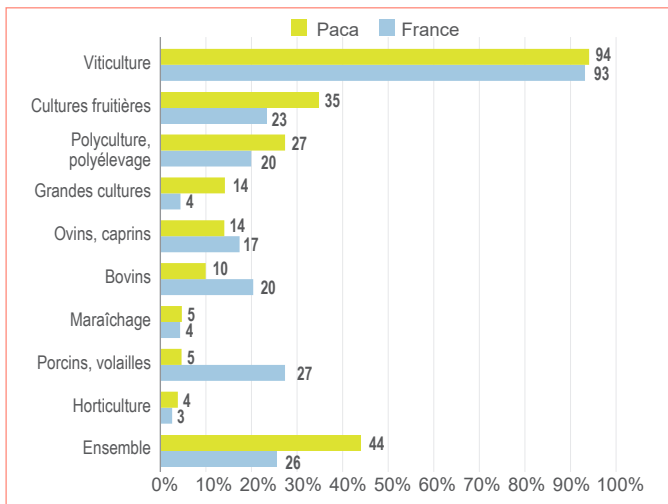
* arrondi à 100 ha

Figure 5 Engagement en SIQO (y.c. Bio) par spécialisation



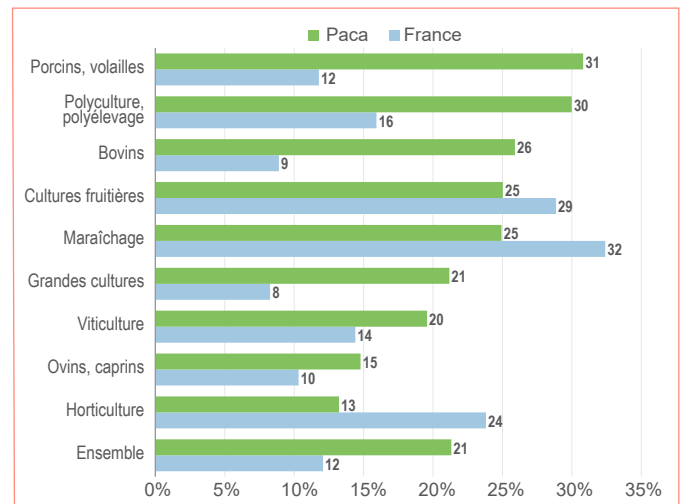
Champ : France métropolitaine, hors structures gérant les pacages collectifs.
Source : Agreste - Recensement Agricole 2020

Figure 6 Engagement en Label Rouge, IGP ou AOC-AOP par spécialisation



Champ : France métropolitaine, hors structures gérant les pacages collectifs.
Source : Agreste - Recensement Agricole 2020

Figure 7 Engagement en Bio par spécialisation



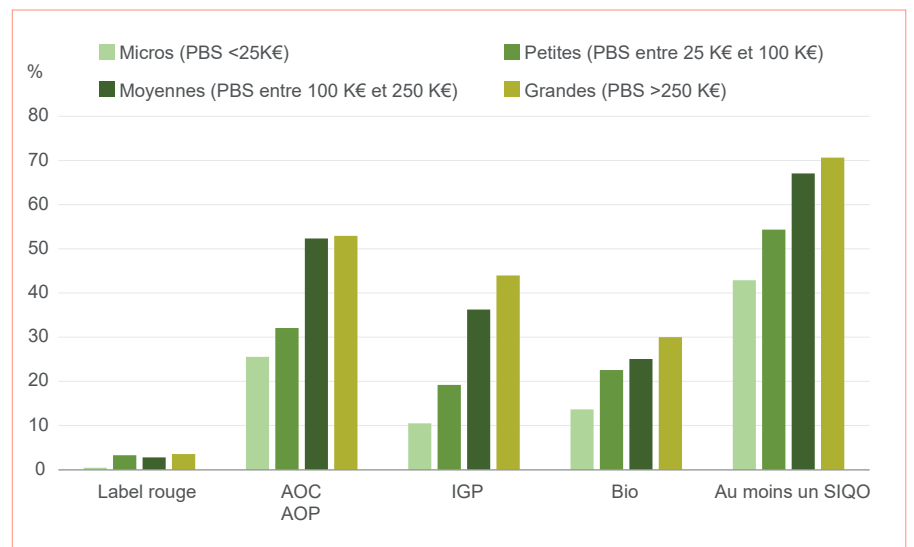
Champ : France métropolitaine, hors structures gérant les pacages collectifs.
Source : Agreste - Recensement Agricole 2020

Taille des exploitations

L'implication des exploitations dans un SIQO est fortement liée à leur taille économique. Les microexploitations et les petites exploitations sont engagées à respectivement 43 % et 54 %, les moyennes et grandes à 67 % et 71 %.

Les exploitations sous SIQO sont plus grandes en surfaces que celles sans SIQO, quelle que soit leur spécialisation. Ainsi, en viticulture, une exploitation avec au moins un SIQO atteint en moyenne 18 ha, tandis qu'une exploitation sans SIQO, souvent exploitation individuelle à caractère familial, est en moyenne de 4 ha. Le lien entre engagement en

Figure 8 Engagement en SIQO par taille économique



Champ : Provence-Alpes-Côte d'Azur, hors structures gérant les pacages collectifs.
Source : Agreste - Recensement Agricole 2020

SIQO et potentiel économique est net pour les indications et appellations, moins prononcé en agriculture biologique. Les grandes exploitations

sont à 44 % valorisées sous IGP, tandis que seules 11 % des microexploitations en bénéficient. En agriculture biologique, 30 % des grandes

exploitations s'engagent dans cette certification contre 14 % des microexploitations.

Tableau 1 Engagement en SIQO et surface des exploitations

	SAU moyenne (ha)		
	Avec SIQO (y.c. Bio)	Bio	Sans SIQO
Grandes cultures	81	76	46
Maraîchage, horticulture	12	9	5
Viticulture	18	25	4
Cultures fruitières	25	28	13
Ovins, caprins	134	125	96
Bovins	142	145	103
Porcins, volailles	22	21	12
Polyculture, polyélevage	42	49	25
Ensemble	33	44	37

Champ : Provence-Alpes-Côte d'Azur, hors structures gérant les pacages collectifs.

Source : Agreste - Recensement Agricole 2020

Emploi et SIQO

Les exploitations avec SIQO emploient au total 22 360 équivalents temps plein (ETP). L'implication dans un SIQO induit en général la mobilisation d'un volume de travail plus élevé : les exploitations de la région engagées en SIQO emploient en moyenne 2,2 équivalents temps plein quand les autres exploitations en utilisent 1,9.

Les exploitations produisant sous SIQO sont pourvoyeuses de 59 % de l'emploi agricole régional, soit légèrement plus que leur représentation numérique dans l'ensemble des exploitations (56 %). Près d'un tiers (30 %) du volume de main d'œuvre total, soit 11 200 ETP, est employé dans les exploitations Bio.

En région, le différentiel d'emploi moyen engendré par la présence de SIQO (0,3 ETP) est moins prononcé qu'en France métropolitaine (0,7 ETP) où une exploitation avec SIQO emploie en moyenne 2,1 ETP, celles

sans SIQO 1,4 ETP. Les productions majoritaires en Paca (vignes, vergers et maraîchage) sont par nature déjà fortement pourvoyeuses d'emplois : les intensités en travail (ETP par surface ou par UGB) des exploitations avec SIQO sont relativement proches de celles des exploitations sans SIQO. L'écart de volume de travail entre les exploitations produisant sous SIQO et les autres est ainsi majoritairement lié au surcroît de surface des exploitations sous signe de qualité et d'origine. Rapporté à la surface, le surcroît de travail lié à l'agriculture biologique est de + 0,8 ETP/100 ha, proche de celui lié à l'IGP

(+ 0,7 ETP/100 ha) et inférieur à celui relatif à l'engagement en AOC-AOP (+ 2,7 ETP/100 ha)

L'écart du ratio du volume de travail par exploitation entre les exploitations sous SIQO et les autres est néanmoins significatif et plus prononcé qu'en moyenne en viticulture (2 ETP contre 0,8 ETP), en polyculture-polyélevage (2,4 ETP contre 1,4 ETP) et en cultures fruitières (3 ETP contre 2,2).

Tableau 2 Emplois : 22 360 emplois équivalent temps plein dans les exploitations avec SIQO, soit 59 % de l'emploi agricole de la région

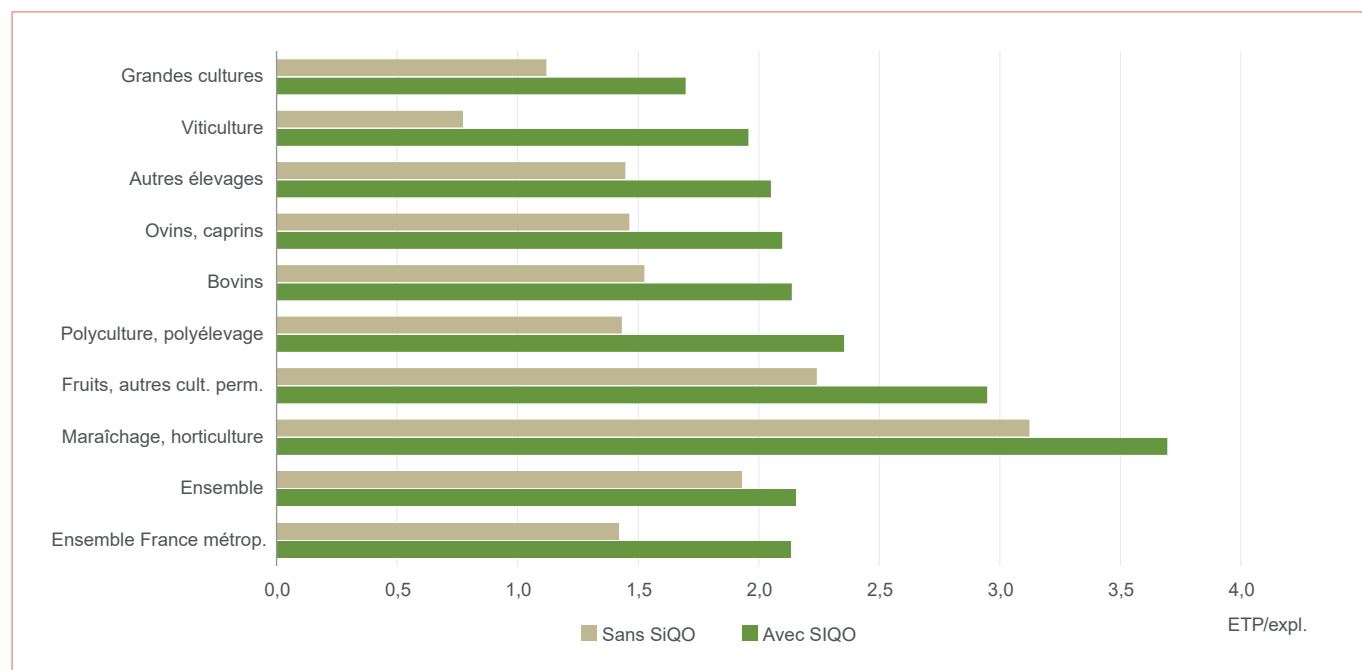
SIQO	Exploitations (nombre)	Emplois (ETP)	Part dans l'emploi total	ETP par exploitation	ETP pour 100 ha
au moins un SIQO	10 013	22 360	59%	2,2	6,8
Label Rouge (seul)	114	276	1%	2,4	2,2
IGP (seule)	622	880	2%	1,4	5,9
AOC-AOP (seule)	2 833	3 558	9%	1,3	7,9
Bio (seul)	2 104	5 674	15%	2,7	6,0
Bio avec autre SIQO	1 745	5 589	15%	3,2	7,2
cumul SIQO hors Bio	2 595	6 383	17%	2,5	7,5
sans SIQO	8 043	15 518	41%	1,9	5,2
Ensemble	18 056	37 879	100%	2,1	6,0

Champ : Provence-Alpes-Côte d'Azur, hors structures gérant les packages collectifs, hors emplois liés aux prestations de services.

Source : Agreste - Recensement Agricole 2020

Lecture : les exploitations avec l'AOC-AOP comme seul signe officiel sont au nombre de 2 833. Celles bénéficiant de plusieurs signes - hors Bio - sont au nombre de 2 595 et celles cumulant une certification en agriculture biologique avec au moins un autre SIQO sont 1 745. Les exploitations avec l'AOC-AOP comme seul signe officiel emploient 3 558 ETP en 2020, soit 9 % des ETP totaux. En moyenne elles emploient un volume de travail de 1,3 ETP.

Figure 9 Nombre d'ETP par exploitation selon la spécialisation



Champ : France métropolitaine, hors structures gérant les packages collectifs.

Source : Agreste - Recensement Agricole 2020

Âge et SIQO

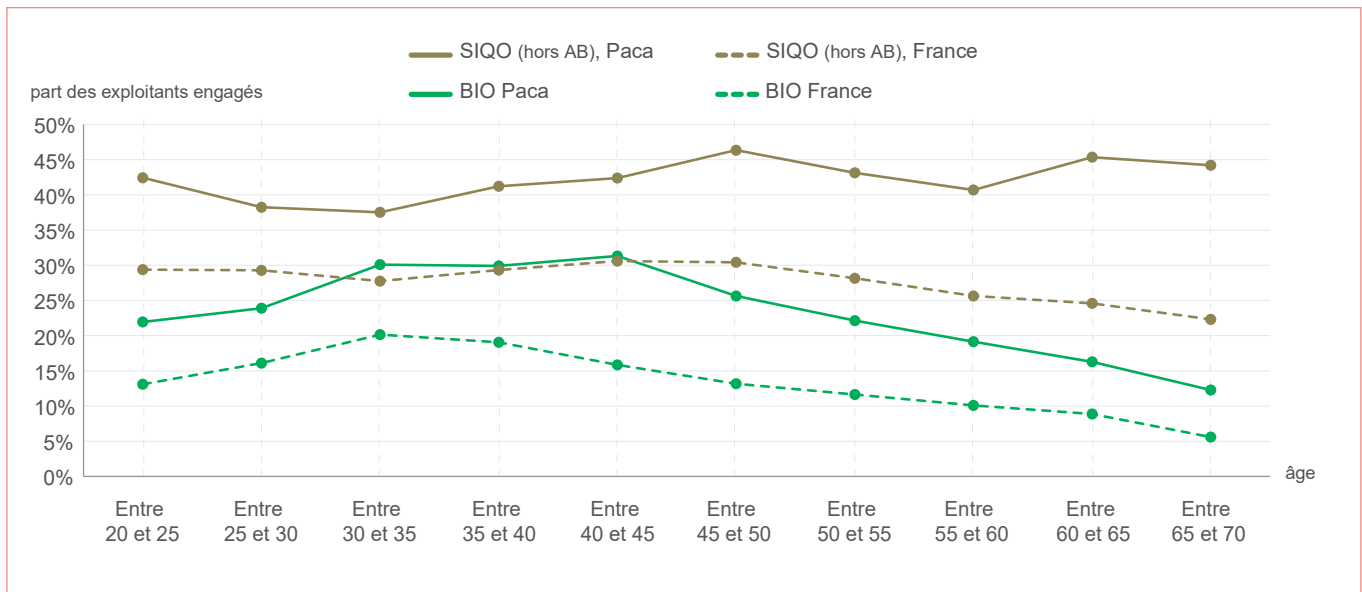
L'engagement dans un SIQO dépend de l'âge des chefs d'exploitation et coexploitants.

L'exploitation d'une ferme sous Label Rouge, IGP ou AOC-AOP est globalement plus fréquente avec l'âge de ses dirigeants. La conduite de cultures ou d'élevages en biologique est à l'inverse majoritairement réalisée par les classes d'âge jeunes à intermédiaires.

La valorisation en appellations IGP et AOC-AOP étant fortement liée à la localisation du foncier, elle est rendue plus difficile pour les exploitants et coexploitants les plus jeunes compte tenu des problématiques de coût et d'accès au foncier en Paca. À l'inverse, l'engagement en agriculture

biologique est entrepris par des exploitants plus jeunes, tout en requérant une certaine expérience agricole : en Paca, la classe d'âge la plus engagée en bio est celle des 40-45 ans, le taux d'engagement décroissant ensuite avec l'âge des exploitants.

Figure 10 Part d'engagement en SIQO selon l'âge des exploitants et coexploitants



Champ : France métropolitaine, hors structures gérant les pacages collectifs.
Source : Agreste - Recensement Agricole 2020

Valorisation des SIQO

L'obtention ou l'acquisition d'un signe officiel de qualité est diversement valorisée selon les spécialisations dans un contexte porteur mais aux exigences et niveau de concurrence croissants.

Une grande part (43 %) des exploitants produisant sous signe de qualité sont détenteurs de plusieurs SIQO. En AOC-AOP, 58 % des exploitations bénéficient d'un autre SIQO, en agriculture biologique 45 % des exploitations valorisent également tout ou partie de leur production sous indication géographique ou appellation.

Dans une exploitation, seule une partie de la production est en général vendue sous signe officiel. En viticulture près de la moitié de la production des exploitants sous appellation est commercialisée sous IGP ou AOC-AOP. En maraîchage, du fait de la plus grande diversité des cultures sur une même exploitation,

seul un quart de la production totale de l'exploitation est commercialisé sous signe officiel hors Bio.

Afin d'accroître leur visibilité ou d'actionner des leviers de performances économique et environnementale, les exploitants avec SIQO peuvent s'inscrire dans des démarches complémentaires (Ferme Dephy, Nature et Progrès, Groupement d'intérêt économique et environnemental, agriculture biodynamique, HVE pour les fermes en agriculture conventionnelle etc.). Un quart des exploitations engagées en agriculture biologique entreprennent ces démarches additionnelles, près d'un tiers des exploitations avec SIQO hors

agriculture biologique s'insèrent dans ces voies complémentaires.

Les circuits courts de commercialisation sont plus pratiqués en région Paca (42 % de l'ensemble des exploitations) qu'en moyenne en France métropolitaine (23 %) du fait de la nature de ses spécialisations majoritaires (vin, fruits, légumes). Les exploitations en agriculture biologique de Paca y ont recours plus largement encore (pour deux tiers d'entre elles), tandis que les exploitations conventionnelles sous label ou appellation font moins fréquemment usage (à moins d'un tiers d'entre elles) de ce mode de commercialisation. De même les exploitations en agriculture

biologique de la région ont plus tendance que les autres à rechercher une diversification de leurs activités : 53 % d'entre elles pratiquent la transformation de produits agricoles à la ferme, soit bien plus que les

exploitations avec label ou appellation (35 %) ou que l'ensemble des exploitations (33 %). La diversification de l'activité dans des services variés (agrotourisme, restauration, services de santé ou

sociaux, production d'énergie) attire 21 % des exploitations en biologique, quand 16 % des exploitations avec label, indication ou appellation l'entreprennent.

Tableau 4 Cumul de SIQO au sein d'une même exploitation

SIQO détenu	autre SIQO de l'exploitation					Total
	Label Rouge	IGP	AOC-AOP	Bio	Autre combinaison *	
Label Rouge	27%	41%	5%	4%	23%	100%
IGP	4%	14%	56%	6%	20%	100%
AOC-AOP	0%	35%	42%	10%	12%	100%
Bio	0%	6%	17%	55%	21%	100%

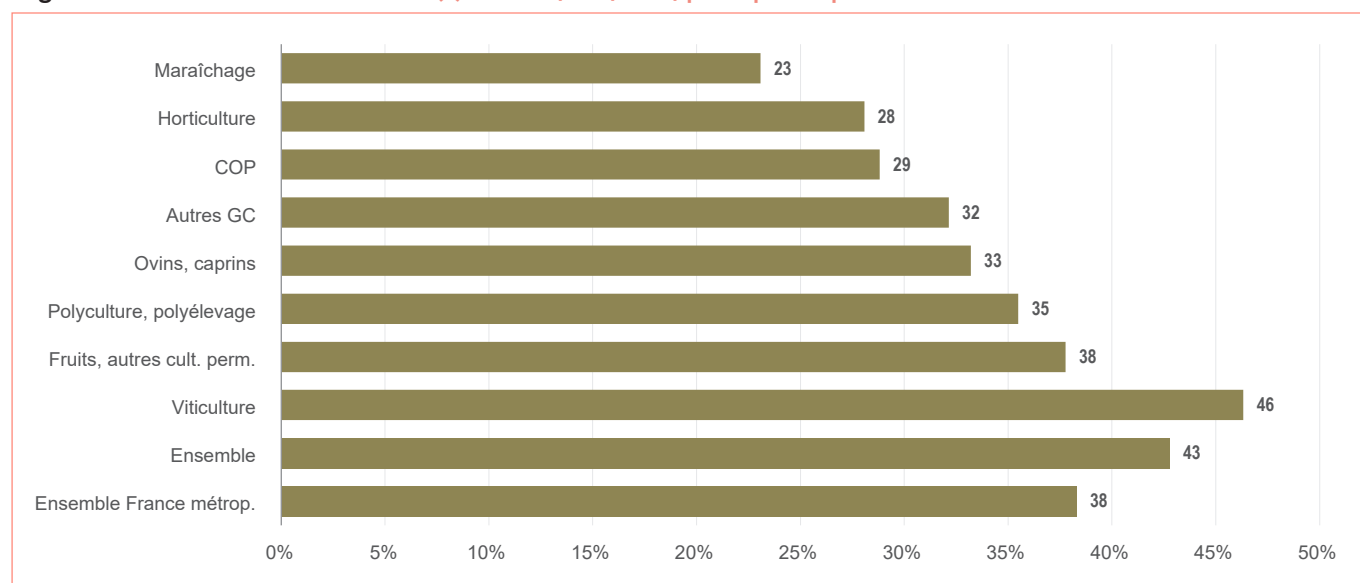
Champ : Provence-Alpes-Côte d'Azur, hors structures gérant les pacages collectifs.

Source : Agreste - Recensement Agricole 2020

*deux, ou plus, SIQO supplémentaires

Lecture : les cases grisées sur la diagonale correspondent aux exploitations détentrices d'un seul type de SIQO (sur éventuellement plusieurs cultures ou élevages). Parmi les exploitations en IGP, 14 % ne sont détentrices que du seul signe IGP (sur éventuellement plusieurs cultures ou élevages), 56 % sont détentrices d'IGP et d'AOC-AOP uniquement (sur des produits différents, AOC-AOP et IGP n'étant pas cumulables sur un même produit), 6 % sont IGP et Bio uniquement et 20 % possèdent au moins deux autres signes en plus d'une IGP. L'effectif d'exploitations (en nombre) correspondant à la détention d'une AOC-AOP en plus d'une IGP (effectif correspondant aux 56 % des exploitations avec IGP) est égal à l'effectif d'exploitations du croisement « IGP en plus d'une AOC-AOP » (correspondant à 35 % de la ligne des exploitations avec AOC-AOP).

Figure 11 Part de commercialisation (*) sous LR, IGP, AOP, principales spécialisations



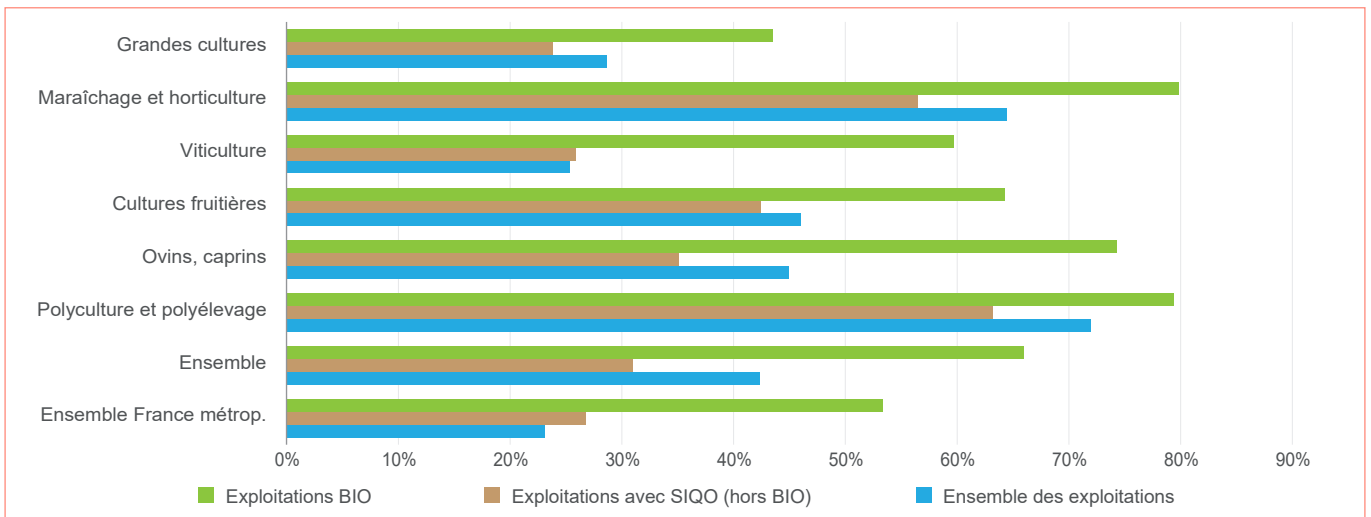
Champ : Provence-Alpes-Côte d'Azur, hors structures gérant les pacages collectifs.

Source : Agreste - Recensement Agricole 2020

Lecture : en culture fruitière, 38 % de la production totale des exploitants bénéficiant d'un Label Rouge, d'une IGP ou d'une AOP est commercialisée sous signe officiel.

(*) Estimation sur questionnaires échantillonnés, ne couvrant pas l'intégralité de la population.

Figure 12 Part des exploitations commercialisant en circuit court (*)

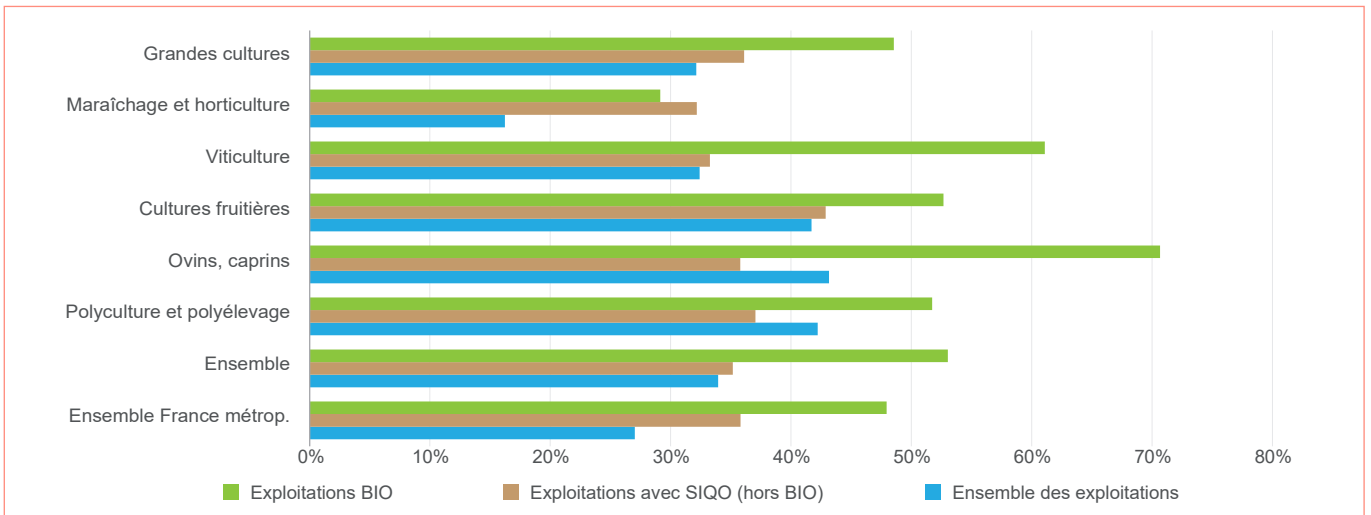


* un intermédiaire au plus.

Champ : Provence-Alpes-Côte d'Azur, hors structures gérant les packages collectifs.

Source : Agreste - Recensement Agricole 2020

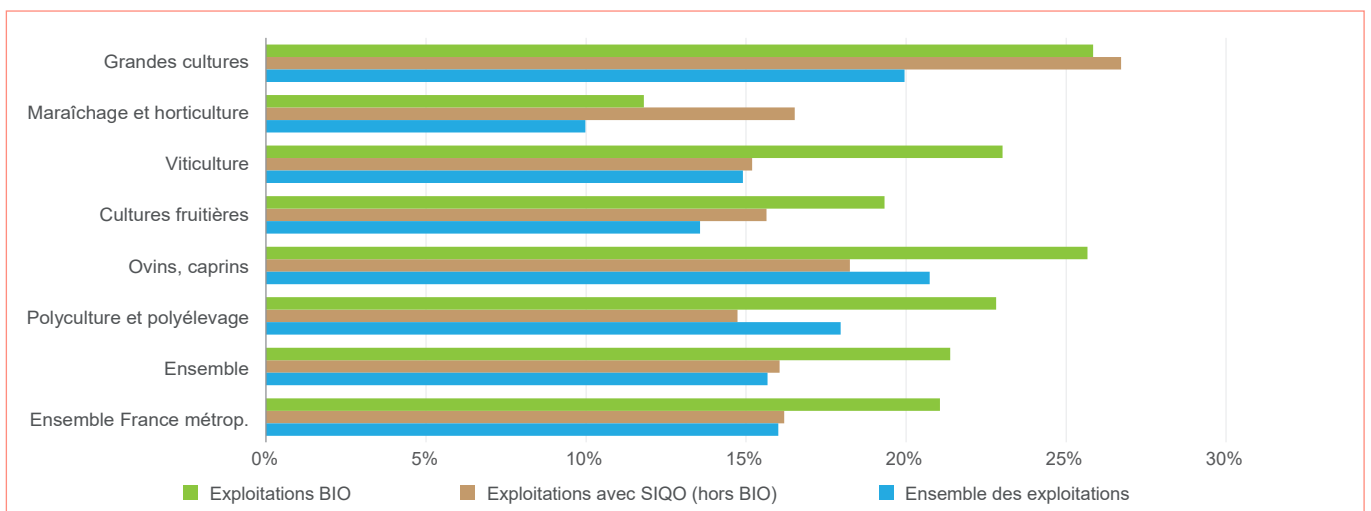
Figure 13 Part des exploitations pratiquant la transformation à la ferme, principales spécialisations



Champ : Provence-Alpes-Côte d'Azur, hors structures gérant les packages collectifs.

Source : Agreste - Recensement Agricole 2020

Figure 14 Part des exploitations pratiquant la diversification dans les services (tourisme, hébergement, loisir, production d'énergie renouvelable...)



Champ : Provence-Alpes-Côte d'Azur, hors structures gérant les packages collectifs.

Source : Agreste - Recensement Agricole 2020

Source et définitions

Cette publication s'appuie sur **les résultats définitifs** du recensement agricole 2020.

La production brute standard (PBS)

Par un jeu de coefficients attribués aux cultures et aux cheptels, la PBS donne une valeur au potentiel de production des exploitations. Elle permet de classer les exploitations en différentes **tailles économiques**. Le recensement agricole est l'occasion de revoir ce classement. Ainsi, à partir de 2020, sont considérées « micro », les exploitations dont la PBS est inférieure à 25 000 euros par an, « petites » celles dont la PBS est comprise entre 25 000 et 100 000 euros, « moyennes » celles avec une PBS comprise entre 100 000 et 250 000 euros et « grandes » celles de plus de 250 000 euros de PBS.

Le calcul de la PBS permet aussi de classer les exploitations selon leur **spécialisation** (ou **orientation technico-économique**). Une exploitation est considérée comme spécialisée dans une production quand au moins deux tiers de sa PBS sont générés par cette production.

La production sous signes de qualité ou d'origine est mesurée à partir des déclarations des exploitants agricoles au recensement agricole. Les résultats peuvent parfois différer de ceux mesurés par les bases administratives.

L'emploi agricole est mesuré en équivalents temps plein (ETP). Pour dénombrer l'emploi lié aux SIQO, sont retenus l'ensemble des ETP des exploitations comportant au moins une production sous SIQO, même si l'intégralité des surfaces, cheptels et productions de l'exploitation n'est pas valorisée sous SIQO.

SIQO : signe officiel d'identification de la qualité et de l'origine

Les signes de qualité : une garantie sur l'origine géographique et/ou le mode de production.

L'appellation d'origine protégée (AOP) : elle désigne un produit dont toutes les étapes de fabrication sont réalisées selon un savoir-faire reconnu dans une même zone géographique, qui donne ses caractéristiques au produit. C'est un signe européen qui protège le nom du produit dans toute l'Union européenne. L'appellation d'origine contrôlée (AOC), spécificité française, constitue une étape vers l'AOP.

L'indication géographique protégée (IGP) : elle identifie un produit agricole, brut ou transformé, dont les caractéristiques sont liées au lieu géographique dans lequel se déroule au moins sa production ou sa transformation selon des conditions bien déterminées. C'est un signe européen qui protège le nom du produit dans toute l'Union européenne. Elle concerne surtout les vins mais aussi les fromages, la viande et les fruits.

Le Label Rouge : c'est un signe français qui désigne des produits qui, par leurs conditions de production ou de fabrication, ont un niveau de qualité supérieur par rapport aux produits standards. Il concerne tous les produits mais plus fréquemment les volailles et les œufs. Un produit Label Rouge peut bénéficier simultanément d'une indication géographique protégée (IGP) ou d'une spécialité traditionnelle garantie (STG) mais pas d'une appellation d'origine (AOC ou AOP).

L'agriculture biologique : ce signe garantit un mode de production respectueux de l'environnement et un niveau élevé de bien-être animal.

www.agreste.agriculture.gouv.fr



Direction régionale de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt

Service régional de l'information statistique
et économique

132, bd de Paris - CS 70059
13331 Marseille Cedex 03

Directrice régionale : Stéphanie Flauto
Directeur de la publication : Pierre-Jean Chambard
Rédacteur en chef : Isménos Tzortzis
Auteur : Patrice Fauchier
Composition : Nadine Nieto
Dépôt légal : à parution
ISSN : 0246-1803

© Agreste 2023